

Séance publique du 5 décembre 2025

N° 2025-553

Convocation du 28 novembre 2025

Aujourd'hui vendredi 5 décembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loic FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHEQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Pascale BRU

Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX

M. Laurent GUILLEMIN à M. Michael RISTIC

Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG

M. Guillaume MARI à M. Maxime GHEQUIERE

M. Nicolas PEREIRA à M. Thierry MILLET

M. Stéphane PFEIFFER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAR

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jérôme PESCINA à partir 16h32

M. Dominique ALCALA à partir de 17h08

M. Thierry MILLET à partir de 17h58

LA SEANCE EST OUVERTE

| | | |
|---|---|---------------------|
|  | Conseil du 5 décembre 2025 | Délibération |
| | Direction Développement Economique | N° 2025-553 |

Aides à la production cinématographique et audiovisuelle - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole est un territoire dynamique et attractif pour les industries culturelles et créatives. Conformément à son schéma de développement économique, la Métropole s'engage à soutenir le développement de ces secteurs, notamment le cinéma et l'audiovisuel.

Suite à la délibération n° 2023-546 du Conseil métropolitain du 1er décembre 2023, Bordeaux Métropole a ainsi intégré la convention pluriannuelle avec la Région Nouvelle-Aquitaine, le CNC, l'Etat (Direction régionale de l'action culturelle), 6 départements de la Région pour bénéficier d'un soutien financier à la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles dans le cadre du dispositif " 1 euro pour 2 euros ". 9 œuvres ont ainsi pu d'ores et déjà bénéficier d'un soutien métropolitain dans le cadre de l'application de ce dispositif en 2025.

Proposition d'action

Au titre de la troisième année d'application de la convention triennale, sur recommandation du comité régional du Fonds de soutien au cinéma et à l'audiovisuel et après instruction de l'Agence culturelle de la Région Nouvelle-Aquitaine (ALCA), il est proposé de soutenir 5 nouvelles productions d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles se déroulant en totalité ou en partie sur le territoire métropolitain.

Le soutien de Bordeaux Métropole à la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles permettra de :

- contribuer au développement de la filière cinématographique et audiovisuelle sur le territoire métropolitain et ainsi à la création d'emploi,
- favoriser la création et la diffusion d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles de qualité,
- promouvoir l'attractivité de Bordeaux Métropole comme territoire de production et de créativité.

1. Évaluation des projets

Les projets ont été évalués par un comité régional à la suite de la sélection par un comité d'experts composé de professionnels du cinéma et de l'audiovisuel. Le comité régional réunissant les collectivités territoriales de Nouvelle-Aquitaine piloté par la Direction de la Culture de la Région Nouvelle-Aquitaine et après instruction par l'Agence culturelle de la Région Nouvelle-Aquitaine, ALCA, a pris en compte les critères suivants :

- l'impact économique du projet sur le territoire métropolitain,
- la contribution du projet à la promotion de Bordeaux Métropole comme territoire de tournage,

- la qualité artistique et technique du projet,
- l'originalité du projet.

2. Liste des projets et aide proposée

Le montant total des aides proposées par Bordeaux Métropole pour ces 5 projets s'élève à 90 000 euros :

- 2 projets d'un montant de 55 000 € soumis à convention :
- Mystik, Long métrage de fiction ; Five Dogs : 25 000 euros,
- Notre Salut, Long métrage de fiction ; Kidam : 30 000 euros.
- 3 subventions d'aide à l'organisation d'actions spécifiques pour un montant total de 35 000€ :
- Après Tahar, Long métrage documentaire ; Massala : 10 000 €,
- Journal d'une femme de chambre, Long métrage de fiction ; SBS Productions : 15 000 €,
- Le dernier Bateau, Long métrage documentaire ; Massala : 10 000 €.

| Société de production | Titre de l'œuvre | Nature de l'œuvre | Montant de l'aide (€) | Dépenses éligibles sur le territoire (€) | Part métropolitaine (%) | Budget global (€) |
|-----------------------|--|---------------------------|-----------------------|--|-------------------------|-------------------|
| KIDAM | <i>Notre Salut</i> , réalisé par Emmanuel Marre | Long métrage de fiction | 30 000 € | 5 088 832 € | 0,59% | 5 088 832 € |
| FIVE DOGS | <i>Mystik</i> , réalisé par Azedine Kasri et Raphaël Quenard | Long métrage de fiction | 25 000 € | 185 000 € | 13,50% | 2 937 698 € |
| MASSALA | <i>Après Tahar</i> , réalisé par Soufiane Adel | Long métrage documentaire | 10 000 € | 37 176 € | 26,89% | 288 262 € |
| MASSALA | <i>Le Dernier Bateau</i> | Long métrage documentaire | 10 000 € | 43 034 € | 23,24% | 309 074 € |

| | | | | | | |
|-------------------------|--|-------------------------|----------|-----------|--------------|-------------|
| SBS Production s | <i>Journal d'une femme de chambre, réalisé par Radu Jude</i> | Long métrage de fiction | 15 000 € | 606 602 € | 2,47% | 2 803 741 € |
|-------------------------|--|-------------------------|----------|-----------|--------------|-------------|

3. Effet de levier et spécificité métropolitaine

Ces contributions tiennent compte de l'éligibilité des lauréats à un soutien financier du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) dans le cadre du dispositif « 1 euro pour 2 euros » inscrit dans la convention pluriannuelle avec le CNC qui sera versé en tant qu'abondement à Bordeaux Métropole à hauteur de 30 000€, soit une subvention réelle pour Bordeaux métropole de 60 000 €.

Ces aides directes interviennent entre le stade de développement et celui de la production des œuvres. Elles permettent de sécuriser le plan de financement des sociétés de production par déclenchement de l'abondement a posteriori du CNC et par ce mécanisme de renforcer la crédibilité des projets auprès des partenaires financiers et de contribuer à attirer des investissements privés sur le territoire.

Le dispositif métropolitain vise à garantir un niveau minimal de dépenses de production et de post-production sur le territoire de Bordeaux Métropole, la subvention étant proratisée en fonction des dépenses éligibles réalisées localement. Cette approche, spécifique à Bordeaux Métropole par rapport aux autres partenaires régionaux, favorise la création d'emplois et le recours aux prestataires locaux (studios, techniciens, hébergements, restauration, transports, etc.).

Le pourcentage d'intervention varie selon la typologie des œuvres (documentaire, fiction, animation, court ou long métrage, série audiovisuelle). Conformément à la stratégie conjointe avec la Région et le CNC, les séries audiovisuelles et longs métrages de fiction sont priorisés en raison du volume d'affaires et des retombées économiques qu'ils génèrent.

Il est donc proposé au Conseil métropolitain de Bordeaux Métropole de voter la délibération relative au soutien au tournage de deux longs métrages de fiction, les autres subventions relevant d'un arrêté de la Présidente portant au global au soutien de 5 nouvelles productions d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,
VU la convention triennale 2023-2025 de coopération pour le cinéma et l'image animée entre l'Etat (Direction régionale des affaires culturelles – DRAC Nouvelle-Aquitaine), le centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), la Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole

VU la demande 2025-00923 en date du 02/09/2025 formulée par Five dogs,

VU la demande 2025-00961 en date du 25/08/2025 formulée par KIDAM,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole a retenu le secteur des industries culturelles et créatives parmi ses axes stratégiques de développement économique et de l'emploi, le soutien aux productions d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles contribue au développement et au rayonnement de ce secteur économique,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'un montant de 25 000 € à Five dogs, pour le long métrage de fiction Mystik, au titre du soutien aux œuvres cinématographiques et audiovisuelles soumis à convention,

Article 2 : d'attribuer une subvention d'un montant de 30 000 € à Kidam, pour le long métrage de fiction Notre Salut, au titre du soutien aux œuvres cinématographiques et audiovisuelles soumis à convention,

Article 3 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer les conventions ci-annexées et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée,

Article 4 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2025, chapitre 65, article 65742 fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 décembre 2025

| | |
|---------------------------------|---------------------------|
| Par le/la secrétaire de séance, | Pour expédition conforme, |
|---------------------------------|---------------------------|